



AVIS PUBLIC AMENDÉ
CHANGEMENT DE LIEU

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348 INTITULÉ « RÈGLEMENT PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 348 »

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

QU'à sa séance ordinaire tenue le 6 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2025-08-306, le premier projet du règlement numéro 348 intitulé « *Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 348* »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **11 septembre 2025, à 19 h, à l'École d'Art de Sutton situé au 79, rue Principale Sud.**

QU'au cours de l'assemblée publique, la personne désignée expliquera le projet de règlement et les conséquences de l'adoption d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement a pour objet le remplacement du plan d'urbanisme afin de l'actualiser quant aux préoccupations, aux besoins et à la vision d'aménagement du territoire en prenant compte, entre autres, de l'importance de la préservation des milieux naturels et de la vitalité des activités agricoles, de l'accessibilité au logement et de l'identitaire propre au territoire et à la population suttonaise.

Le document de présentation et une copie du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur la page web suivante : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/06/Projet-reglement-348.pdf>

Donné à Sutton, ce quatrième jour du mois de septembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques